Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902910-20251218-181220257-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°181220257

DATE DE CONVOCATION : ..... 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 12 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 12

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Philippe Ansquer,

Valérie Le Bon qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Cécile Prigent, absente excusée,

Karine Bodéré, absente excusée

Christophe Philip, absent excusé,

Secrétaire élue : Marion Pasdeloup

OBJET : Installation d'une antenne téléphonique

La commune a été sollicitée par l'opérateur de téléphonie Bouygues Télécom et SFR pour l'implantation d'une antenne relais.

Le lieu d'implantation prévu est le site de la Foire.

Les plans et les photo-montages sont projetés sur la dalle : l'emprise au sol est de 100 m2 environ. Les travaux afférents au réseau électrique sont à la charge de l'antenniste.

Une visite technique a été réalisée le 19 novembre : le loyer proposé est de l'ordre de 2 500 € par an avec un bail de 12 ans reconductible. La reconduction est automatique. Dans le cas contraire, la dénonciation du bail est à réaliser 2 ans avant la fin. Le terrain devra être remis dans son état initial.

L'installation est dimensionnée pour 3 opérateurs. Le pylône est surélevé jusqu'à 36 m, contre 30 m pour un seul opérateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Acte le principe de l'installation d'un pylône permettant la fixation de plusieurs antennes,

-S'accorde sur le loyer de 2 500 €/an avec un bail reconductible de 12 ans,

- Donne mandat au Maire pour signer le bail avec Bouygues Télécom et SFR,

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir permettant l'aboutissement de cette installation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902910-20251218-181220257-DE

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Marion Pasdeloup

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....